

lay de guerre, qu'il lui envoya dans sa prison pour le désennuyer, comme il le témoigne en ces termes :

Et après ce que guerre ot fait son cry,
Je retiens ce que je peux, et l'escry,
Pour l'envoyer au bon duc de Bourbon
Chevaleureux, afin qu'en sa prison,
Là où ne puis aultrement luy ayder,
Je le peusse un peu désennuyer ;
Pensant à moy qu'il en obliera
De ses regrets, tandis qu'il en lira ;
Autrement las ! ne le puis-je servir, etc.

Ce fragment et quelques autres du *Lay de guerre* sont imprimés dans les notes de l'*Histoire de Charles VI*, de Juvénal des Ursins, publiées par Denis Godefroy. On voit par la suite du poème que Pierre Nesson fut continué dans son office par Marie de Berry, veuve du duc Jean.

« Je n'ai rien trouvé de plus concernant la vie de ce poète, dit l'abbé Goujet (1) ; Geoffroy Tory, de Bourges, libraire et auteur, dit dans son *Champ fleury*, que qui pourroit finer les œuvres de Nesson, ce seroit un grant plaisir pour user du doulx langage qui y est contenu. Il ajoute : Je n'en ay veu qu'une Oraison à la Vierge Marie qui se trouve imprimée dedans le Calendrier des Bergers de la première impression. La dernière impression ne la contient pas et ne sçay pourquoi. La Croix-du-Maine cite une pièce adressée par Nesson à la Sainte Vierge, sous le titre de l'*Hommage fait à Notre-Dame* ; il dit qu'il en possédoit le manuscrit, et qu'il commence par ces vers :

Ma douce nourrice Pucelle
Qui de votre tendre mammelle, etc. »

Il est bien probable que notre poète Forésien est le même que ce Nesson, dont parlent avec éloge Martin Franc, dans le *Champion des Dames*, et Jean Bouchet, dans le *Jugement poétique de l'honneur féminin*, à propos de la demoiselle Janette, sa nièce ou sa fille, que le second compare à Christine de Pisan. Duverdier attribue encore à Pierre Nesson *Les neuf leçons de Job en rime*, ouvrage qui ne fut point imprimé.

C^{te} Georges DE SOULTRAIT.

(1) Bibliothèque française, t. IX, p. 178.